

## Procès-verbal Assemblée générale

Réunion du 23 novembre 2021 à 12h15

0.	<p><b>Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue</b></p> <p>William Duclos salue les membres et les remercie de leur présence. Il en profite pour informer les membres que suite à une formation reçue dernièrement sur la tenue d'assemblée délibérante, de nouvelles façons de structurer l'assemblée générale seront mises en œuvre au cours des prochains mois.</p>
1.	<p><b>Nomination à la présidence, à la coprésidence et au secrétariat d'assemblée</b></p> <p>Il est proposé par William Duclos: « que Jean-Martin Fleury préside l'assemblée, qu'Olivier Bouchard soit coprésident et que Suzy Lebreux assure le secrétariat. » Appuyé par : David Bernier Adopté à l'unanimité.</p>
2.	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est proposé par Louise Dubuc : « que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. » Appuyé par : Cathy Fortin Adopté à l'unanimité.</p>
3.	<p><b>Coordination de la semaine de relâche entre le cégep et la CSS des Monts et marées</b></p> <p>Un historique concernant cette demande est présenté par Andrée-Anne Côté, représentante locale au Comité de la condition des femmes (CCF). La recommandation de coordination des semaines de rattrapage avait émané du CCF de la CSQ à l'hiver 2018. Une enquête auprès des représentantes CCF locales avait été faite. La recommandation a ensuite été acheminée aux syndicats locaux. Notre CCF local ne s'était pas positionné par manque de temps pour le faire. Cependant, la représentante locale, Andrée-Anne Côté recommande à l'assemblée générale l'arrimage des 2 semaines dans une perspective de conciliation famille travail.</p> <p>Cette demande a donc été faite à la direction à plusieurs reprises depuis 2018, mais la direction n'avait pas cheminé suffisamment dans ses réflexions pour acquiescer à cette demande jusqu'à ce qu'elle accepte, à l'hiver 2021 de coordonner les 2 semaines pour l'hiver 2022. En avril 2021, le changement envisagé avait été discuté en assemblée générale et il avait été voté à majorité d'essayer la coordination des 2 semaines et de procéder à un bilan de l'expérience par la suite.</p> <p>Cette session-ci des discussions se sont poursuivies à ce sujet entre certains membres du personnel enseignant qui n'étaient pas favorables à ce changement et la direction des études. Le sujet a été ramené à l'ACCD puis à la Commission des études où il a été décidé de consulter l'ensemble des enseignantes et enseignants sur la coordination ou non des 2 semaines.</p> <p>Il est prévu à la convention collective que le calendrier scolaire est un sujet qui doit être discuté lors d'une rencontre entre le Collège et le Syndicat (RCS).</p> <p>Conséquemment, les discussions parallèles ayant donné lieu au mandat de consultation de la Commission des études risquent de créer un précédent non souhaitable puisque cela renverse un vote de l'assemblée générale. Il aurait été de mise que ce sujet soit ramené en assemblée générale plutôt que dans les instances dans lesquelles il a été discuté.</p> <p>Le bureau syndical est dans l'obligation de respecter la position de l'assemblée générale d'avril 2021. C'est pourquoi il est demandé aux membres de se prononcer maintenant sur la proposition suivante :</p> <p>« Que le SPECM prenne acte des résultats de la consultation qui sera faite par la Direction des études. »</p> <p>Proposé par : Annie Harrisson Appuyé par : Caroline Vukovic Mélanie Métivier demande le vote. Louise Dubuc demande un vote secret.</p>



Décision



Information



Échange

Un point identifier pour DÉCISION implique nécessairement une période d'échange.  
Un point identifier pour ÉCHANGE vise à obtenir l'opinion de l'instance sans statuer sur la question.  
Un point identifier pour INFORMATION en vise qu'à transmettre de l'information à l'instance.

	<p>Louise Dubuc et Maud Comtois sont nommées scrutatrices.</p> <p>Résultats du vote :</p> <p>Pour : 14 Contre : 12 Abstention : 3</p> <p>La proposition est acceptée à majorité.</p> <p>Il est proposé par Louise Dubuc et appuyé par William Duclos : « que les bulletins de vote soient détruits. » Adopté à l'unanimité.</p>
4.	<p><b>Rétroaction salariale et nouvelle convention collective</b></p> <p>À partir de la signature de la convention collective, l'employeur aura 120 jours pour verser la rétroaction qui nous est due. En supposant qu'elle soit signée vers la mi-décembre, cela signifierait que vers la mi-avril, le paiement de 2% de 2020-2021 ainsi que le 2% de 2021-2022 devraient être payés, à peu près en même temps que la majoration de 2% prévue en avril 2022. Quant aux deux montants forfaitaires, ils devraient être versés, eux aussi, à peu près en même temps à la mi-janvier 2022.</p>
5.	<p><b>Tâche enseignante pour la session H-22</b></p> <p>La répartition des ressources a été très compliquée. Une dizaine de départements ou disciplines ont connu des problèmes avec la répartition de la tâche. L'allocation des ressources n'avait pas été revue par la direction adjointe des études. Pour certains départements, elle était trop généreuse et pour d'autres insuffisante. Tout le processus a généré beaucoup de tensions et de problèmes. Certains départements se sont même fait demander de déposer 2 scénarios. Une RCS d'urgence a été convoquée la semaine passée et la direction avait été avisée par le bureau syndical que le processus ne devait pas être enclenché ainsi avec une aussi mauvaise estimation des ressources. Ils ont fait fi de nos mises en garde et selon les prévisions actuelles, il y aurait un déficit d'environ 5 ETC par rapport à ce qui avait été précédemment annoncé. Un bilan plus complet est à venir. Peu importe le résultat, il est évident que la direction a mal géré l'attribution des ressources et le bureau syndical envisage sérieusement de déposer un grief pour mauvaise gestion.</p>
6.	<p><b>Griefs en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de matériel informatique : Une RCS est prévue le 7 décembre. Brigitte a déjà annoncé qu'elle ne sera pas là, mais Teresa a confirmé sa participation. Pierre et Julie devraient également y être. Il est important que le maximum d'enseignantes et d'enseignants y participent afin d'aider le bureau syndical dans ce dossier.</li> <li>• Grève du personnel de soutien : Le 12 novembre, il devait y avoir arbitrage de ce grief. Beaucoup de discussions ont eu lieu avec les procureurs de la CSQ. Les implications de perdre ce grief étaient très importantes étant donné que la sentence risquait de donner lieu à une jurisprudence défavorable à cette cause et légitimant ainsi l'employeur dans ces pratiques qui dénaturent complètement la grève. Les enjeux étant considérables, le bureau syndical s'est finalement désisté de ce dossier, préférant ainsi laisser place au dialogue avec la partie patronale dans un comité inter rondes plutôt que de risquer de remettre un enjeu aussi important au seul jugement d'un arbitre.</li> </ul>
7.	<p><b>Comité d'aide à la réussite</b></p> <p>L'assemblée est questionnée sur la vigie qu'elle trouve souhaitable quant aux sommes qui seront injectées en enseignement supérieur au cours des 5 prochaines années. Cela représente 450\$ millions pour l'ensemble du réseau et les décisions quant à l'utilisation de ces montants sera discutée au Comité d'aide à la réussite que la direction souhaite remettre sur pied.</p> <p>Les membres sont d'avis qu'il est souhaitable que le plus grand nombre possible de membres du personnel enseignant soit partie prenante des discussions.</p> <p>Le bureau syndical aimerait rencontrer les membres du personnel qui siègeront sur ce comité afin de les aiguiller au besoin et souhaiterait également que ceux-ci ramènent en assemblée générale les enjeux cruciaux qui y seront discutés.</p> <p>Marie-Claude Tremblay et Cathy Fortin étaient déjà membres du comité et ont manifesté leur intérêt à poursuivre. Il reste donc des places à combler.</p> <p>Cindy Poitras réaffirme son intérêt à participer aux travaux annoncés.</p> <p>Sa candidature est proposée par William Duclos et appuyée par David Bernier.</p>



Décision



Information



Échange

Un point identifier pour DÉCISION implique nécessairement une période d'échange.  
Un point identifier pour ÉCHANGE vise à obtenir l'opinion de l'instance sans statuer sur la question.  
Un point identifier pour INFORMATION en vise qu'à transmettre de l'information à l'instance.

	<p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>Si d'autres personnes décident de participer au comité, elles seront invitées à manifester leur intérêt en répondant au courriel qui sera envoyé aux membres au cours des prochains jours.</p>
8.	<p><b>Varia</b></p> <p>Aucun point.</p>
9.	<p><b>Levée de la séance</b></p> <p>L'ordre du jour étant écoulé, la levée de la séance est proposée par David Bernier à 14h08.</p>

*Suzy Lebreux*

Secrétaire d'assemblée



Décision



Information



Échange

Un point identifier pour DÉCISION implique nécessairement une période d'échange.  
Un point identifier pour ÉCHANGE vise à obtenir l'opinion de l'instance sans statuer sur la question.  
Un point identifier pour INFORMATION en vise qu'à transmettre de l'information à l'instance.